



# **SESSION DE FORMATION GENERALE BASE B.A.F.A.**

## **en 1/2 pension**



**du 20 OCTOBRE au 27 OCTOBRE 2018**

**MJC CHATEAUVERT - VALENCE**



# CONTENU DE FORMATION DE LA SESSION DU 20 AU 27 OCTOBRE 2018 (40 participants maximum)

Avec le CFAG, la formation générale BAFA vous prépare à la fonction d'animateur en centre de vacances et de loisirs.

Vous serez acteur de votre formation en prenant part aux différents temps de formation de la session, en confrontant votre future fonction aux exigences de formation (règles, vie collective). Vous aurez à animer des temps d'activité, des temps de vie quotidienne, partager vos idées avec les autres participants. Vous apprendrez à travailler en équipe, à concevoir ensemble, à concéder.

Vous évalueriez avec l'aide des formateurs votre progression au sein du stage et du groupe.



## *Objectifs de formation*

- Prendre en compte les spécificités des loisirs quotidiens et des centres de vacances et de loisirs.

- Aborder la fonction d'animateur par les axes de travail suivants : animer la vie quotidienne, animer et organiser des activités de loisirs, réfléchir et établir des relations avec des enfants et/ou des

adolescents, travailler en équipe, se situer dans un centre, assurer la sécurité.

- Assurer une continuité de formation auprès du stagiaire (recherche de stage pratique).



## *Méthodes de formation mises en œuvre*

Des méthodes ludiques et formatives vous aideront à la compréhension des temps de formation. Vous aurez à préparer aussi des temps d'animation pour le groupe accompagné des formateurs. Vous aurez à participer à des temps de vie quotidienne. L'équipe de formation est composée de directeurs de centres de vacances, d'animateurs et d'intervenants extérieurs.



## *Conditions techniques*

Vous suivrez la formation à la MJC Valence Châteauevert (3 place des Buissonnets 26000 VALENCE). Du matériel pédagogique sera mis à votre disposition durant toute la

session. Bien sûr, vous aurez à gérer ce matériel avec le concours des autres participants.

Chaque participant recevra avant le début du stage une convocation le renseignant sur les modalités d'accueil (heures, objets à emporter...)



**VOTRE INSCRIPTION A LA FORMATION IMPLIQUE IMPERATIVEMENT QUE VOUS SOYEZ PRESENT A TOUTES LES SEANCES DE LA FORMATION ET D'ANIMATION DU STAGE.**

---

## **CURSUS FORMATION B.A.F.A. Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur**

**CONDITION OBLIGATOIRE D'INSCRIPTION :  
AVOIR 17 ANS REVOLUS AU PREMIER JOUR DU STAGE**

3 étapes à accomplir dans l'ordre ci-dessous dans un délai maximum de 30 mois :

- 1 session de formation générale (8 jours)
- 1 stage pratique en tant qu'animateur stagiaire d'une durée minimum de 14 jours et à effectuer dans les 18 mois qui suivent la session de formation générale.
- 1 session d'approfondissement (50h) ou de qualification

### **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

**CFAG délégation Rhône Alpes**

**ou**

**Possibilité de retirer un dossier d'inscription à la**

**MJC VALENCE CHATEAUVERT**

**3 place des buissonnets - 26 000 VALENCE**

**Tél 04 75 81 26 20**

**Accueil du Lundi au Vendredi de 14h à 19h**

**[mjc@mjc-chateauvert.fr](mailto:mjc@mjc-chateauvert.fr)**

**Dossier téléchargeable sur [www.mjc-chateauvert.fr](http://www.mjc-chateauvert.fr)**

**En même temps que votre inscription, PENSEZ à VOUS  
INSCRIRE SUR [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)**

## **COUT DE LA SESSION DE FORMATION**

**380,00 €\***

Ce prix comprend l'adhésion, les repas (12), les frais de formation, le matériel mis à disposition des stagiaires. Il ne comprend pas les frais de déplacement des stagiaires pour se rendre sur le lieu du stage.

**Renseignements à l'accueil de la MJC.**

\* Une réduction de 50,00€ sera accordée aux Valentinois

## **AIDES AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION**

- La Caisse d'Allocations familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) peuvent accorder une aide à la formation. Sous conditions de revenus, vous pouvez retirer un dossier auprès de la DDCS, dossier à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. Selon l'accord, le stagiaire sera remboursé du même montant dès réception de la notification d'attribution.

- Dans le cas où vous bénéficiez d'une prise en charge de la session par une collectivité, un organisme ou une association, retirez auprès de la MJC le formulaire de prise en charge à faire remplir par l'organisme.

## **POUR VOUS INSCRIRE A LA SESSION**

Votre inscription sera définitive à réception des documents suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- 2 photos d'identité
- Certificat Médical d'aptitude (peut être apporté à l'ouverture de la session)
- 1 photocopie Recto Verso de la carte nationale d'identité
- N° identifiant pour le site [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr) (obligatoire)
- 3 timbres au tarif 20g (0,80€ au 01 Janvier 2017)
- 1 enveloppe 16 X 23, libellée à votre adresse et affranchie au tarif 100g
- 1 chèque d'acompte de 200,00 € à l'ordre du CFAG

Le solde doit être réglé 15 jours au plus tard avant le début de la formation. Le règlement par chèques vacances est accepté.

## **DESISTEMENT ET ANNULATION**

En cas de désistement, une somme de 50,00€ sera retenue pour les frais administratifs. Dans le cas où ce désistement intervient moins de 3 semaines avant le début du stage, 100,00€ seront retenus. Dans le cas d'un départ anticipé d'un stagiaire, de par sa décision ou celle des formateurs, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement.